

COMMUNE D'ADE

Séance du 18 décembre 2023

Membres en exercice : 13	Date de la convocation : 14/12/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 9	Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON.
Votants : 12	Représentés : Sabine DAMBAX-RODRIGUES par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Patrick LAYERLE par Jean-Marc BOYA, Florence POIZAC par Manuel DUARTE.
Pour : 13	Excusés : Mathilde BOURDIEU.
Contre : 0	Absents : .
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Maryline CARASSUS.

Objet : CEREMA – Dispositif d'aide programme national des ponts « travaux » pour les communes éligibles - DE_045_2023

Monsieur le maire-adjoint expose au conseil municipal que suite à l'inscription de notre commune au Programme National Ponts en 2021, nous avons pu bénéficier gratuitement, en avril 2022, d'un recensement et d'une évaluation de l'état des ouvrages d'art présents sur nos voies communales, réalisés par le bureau d'étude APAVE sous le pilotage de la Direction Territoriale Occitanie du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Nous avons reçu pour chaque ouvrage un carnet de santé présentant les défauts structurels majeurs.

Par courrier du 16 octobre 2023, monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées nous a fait part de la mise en place d'un dispositif de financement au niveau national pour les travaux de plus de 40 000€ HT, à hauteur de 60%.

Il propose la mise en sécurité de 2 ponts dont le coût est le suivant :

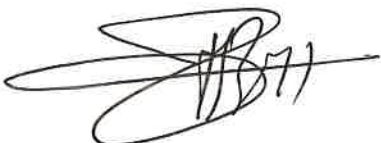
- Réfection pont de la rue de Stade :
 - Étude : 17 050€ HT (soit 20 460€ TTC),
 - Travaux : 60 320€ HT (soit 72 384€ TTC).
- Réfection pont de la rue Cazaou Marti :
 - Étude : 17 050€ HT (soit 20 460€ TTC),
 - Travaux : 52 844€ HT (soit 63 412.80€ TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** de réaliser les travaux énoncés ci-dessus,
- **Décide** de solliciter une aide de l'état au titre du Programme National Ponts pour un montant de 88 358,40€ HT (60% de 147 264€ HT de travaux),
- **Charge** Monsieur le Maire, ou son 4^{ème} adjoint, de remplir et signer tous les documents administratifs afférents à cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Maryline CARASSUS

